

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cyrille
Isaac-Sibille

LES DÉMOCRATES
- ASSEMBLÉE NATIONALE -

TFA, un PFAS omniprésent dans l'eau potable : quelle réponse de l'État ?

Paris, le 17 décembre 2025,

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a récemment révélé, **dans 92% des échantillons d'eau potable analysés en France**, la présence **d'acide trifluoroacétique (TFA)**

- le plus petit composé de la famille des PFAS, donc le plus mobile
- qui semble résister aux systèmes de filtration classique (filtres à charbon)
- et dont le profil toxicologique est encore peu documenté, alors même qu'il appartient à une famille de substances dont certaines sont reconnues comme dangereuses pour la santé humaine.

Face à ce problème sanitaire, j'ai interrogé Stéphanie Rist, ministre de la Santé, en hémicycle, lors de la séance de **Questions au Gouvernement** :

1. La France exerce-t-elle une pression suffisante au niveau européen pour que le programme PARC produise enfin des données sur le degré de toxicité du TFA ?
2. Agit-elle auprès de l'Union européenne et de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour définir des valeurs toxicologiques et sanitaires de référence adaptées à l'eau de boisson ?
3. Quels moyens techniques et financiers le Gouvernement entend-il mobiliser pour accompagner les communes et intercommunalités dans le traitement et la dépollution de l'eau potable ?

DES RÉPONSES CONCRÈTES DU GOUVERNEMENT

D'abord, la ministre a confirmé que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) menait des études européennes sur le TFA, dont les conclusions sont attendues en **juillet 2026**. Elle a précisé que « **la France s'alignera sur les standards les plus exigeants** ».

Ensuite, le Gouvernement s'est engagé à **inscrire par décret le TFA et le 6:2 FTS sur la liste des PFAS recherchés dans l'eau potable** par les agences régionales de santé.

Enfin, s'agissant de l'accompagnement des collectivités territoriales pour le traitement et la dépollution de l'eau potable, deux leviers ont été annoncés :

- Une hausse de plus de **175 millions d'euros** du plafond des redevances des agences de l'eau, qui viennent en soutien aux collectivités.
- Les conclusions au premier trimestre 2026 de la mission inter-inspections chargée d'**identifier les leviers de financement**.